

**Décision du 20 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Rennes**

**NOR : JUSB1202401S**

Le premier président de la cour d'appel de Rennes,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de RENNES en date du 23 novembre 2011,*

DÉCIDE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Rennes :

<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
CFDT Intercos	M. Pierre GARIN	M. Jean-Yves POIRIER
CGT SJ	Mme Laurence BRETON Mme Fabienne VENDE-GIBERT	Mme Marie-Agnès GOSSE-COURGEY M. Yves DUBRUL
C. JUSTICE	Mme Hélène CONSEIL M. Bruno CAPOU	Mme Viviane GUILLOU Mme Annie GABILLARD
SDGF	Mme Annie LE MORVAN	Mme Joëlle LE CORRE
USAJ / UNSA	Mme Chantal NOBLET	Mme Sylvette RENARD

.../...

**Article 2**

Le premier président de la cour d'appel de Rennes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 20 décembre 2011.

Le premier président de la cour d'appel de  
Rennes,

**Philippe JEANNIN**